

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTOIS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensberg h.

GAZETTE DE LIEGE.

TURQUIE.

Constantinople, 25 octobre. — Le 17, il régnait une grande inquiétude à Constantinople, et on parlait sourdement d'une révolte qui devait y éclater.

Le 18, on disait que les ex-jannisaires, incorporés dans les nouvelles milices, ou tenant aux *esnafs* (corps des métiers) avaient formé le complot de tuer Mehemet-pacha, qui commande en Asie, le séraskier-pacha, et le topchi-bachi. Le lendemain, en faisant l'exercice à feu, ils devaient exécuter leur projet, et ils étaient convenus de mettre des cartouches à balles dans leurs fusils, en sorte que dans une décharge, ces pachas et tout leur état major auraient péri, ils se seraient emparé du dépôt de munitions, et auraient marché sur le sérail. Ce complot a été révélé à Mehemet-pacha par un capitaine, Sinz-bachi, et par quatre topchis, à qui on avait fait des ouvertures pour entraîner leurs corps à y prendre part.

Aussitôt que la conspiration fut découverte, Mehemet pacha en donna avis au grand seigneur et au séraskier pacha, et ils prirent de concert des mesures pour punir les coupables et contenir les malveillans. Ils dirigèrent environ 1500 hommes sur Nicomédie.

Le 20, le grand-visir manda tous les chaouch de l'amirauté disponibles, pour renforcer sa garde. Il a fait mettre à mort huit musulmans; le séraskier en a fait étrangler six, parmi lesquels se trouvent plusieurs officiers et un bin-hacha (chef de 1000 hommes) des troupes de Scutari, accusés d'intelligence avec les séditions. Trois goëlettes sont encore parties pour la mer de Marmara. On assure que les marchands drapiers grecs ont refusé au séraskier de se charger des fournitures de l'équipement de l'armée.

Le 21, le séraskier a fait étrangler en secret soixante douze personnes, dont quatre capitaines, un porte-enseigne et huit caporaux; leurs cadavres ont été portés de nuit à Top-Capon et jetés à la mer. Il y a aujourd'hui grand conseil chez le mufti. Les anciens ulémas de première classe y sont convoqués, ainsi que plusieurs redjals et nedjeb-effendi.

(Étoile.) Les mesures de rigueur continuaient le 25. On fait monter à 4000 le nombre des personnes qui ont été exilées, et à 500 le nombre de celles qui ont été exécutées. Quelques centaines ont été jetées dans les cachots du bostandgi pour en extorquer des aveux par la torture. Par suite de ces mesures, la capitale est tranquille, mais les inquiétudes augmentent et l'on craint une catastrophe.

Le complot qui vient d'être étouffé avait pour but de faire revenir ici nitamment les janissaires, exilés en Asie, dont quelques centaines s'étaient déjà glissés dans la capitale, où les autres devaient pénétrer en masses du côté de Scutari. Un grand nombre d'ulémas et de saftas attendaient leur arrivée pour faire cause commune avec eux, et probablement égorger le sultan et ses conseillers. Un des conspirateurs fut arrêté au moment où il allait distribuer des armes.

ANGLETERRE.

Londres, le 22 novembre. — Les consolidés fermés hier à 83 5/8, ont baissé aujourd'hui à 82. Quand ils sont arrivés à ce prix, il s'est établi une lutte entre les spéculateurs, on a fait des efforts heureux pour soutenir les prix. Les consolidés étaient à deux heures à 83 83 1/8, mais le marché est dans un état de fièvre. Trois pour 100 réduits, 82 1/4.

M. Creker a donné à sir Walter Scott, à son arrivée à Londres, un grand diner auquel étaient invités M. Canning, lord Wellington, M. Peel et un grand nombre de personnes distinguées.

Il existe un projet pour construire un pont en fer sur la Tamise dans le quartier de Lambeth. La dépense est évaluée à 153,500 livres st.

L'ouverture du parlement a eu lieu hier 21. Le roi l'a faite en personne et a prononcé le discours suivant:

Milords et Messieurs, je vous ai convoqués cette fois dans le but de vous communiquer la mesure que j'ai jugée nécessaire de prendre au mois de septembre, pour l'admission dans les ports des royaumes de certaines sortes de grains étrangers, jusqu'alors non admissibles d'après la loi.

J'ai ordonné qu'une copie de l'ordre émis en conseil à cette occasion, vous fut soumise, et j'ai la confiance que vous y verrez des raisons suffisantes pour justifier votre sanction aux dispositions de cet ordre et à son

J'éprouve une grande satisfaction d'être à même de vous informer que les espérances conçues à la clôture de la dernière session du parlement touchant la fin de la guerre dans le territoire birman ont été réalisées, et qu'une paix très-honorable pour les armes britanniques et pour le conseil du gouvernement britannique aux Indes, a été conclue dans ce te contrée.

Je continue de recevoir de toutes les puissances étrangères, les assurances de leur désir sincère de cultiver des relations de paix et de bonne intelligence avec moi.

Je fais, avec une sollicitude constante, soit seul, soit de concert avec mes alliés, tous les efforts possibles, tant pour arrêter les progrès des hostilités existantes, que pour prévenir l'interruption de la paix dans les différentes parties du monde.

Messieurs de la chambre des communes, J'ai ordonné que les estimations pour l'année prochaine fussent préparées et elles vous seront soumises en tems opportun.

J'aurai soin qu'elles soient établies avec autant d'attention, quant à l'économie, que les besoins du service public le permettront.

La détresse qui a régné parmi les classes commerciales et manufacturières de mes sujets, pendant les derniers douze mois, a affecté quelques branches importantes des revenus; mais j'ai la satisfaction de vous informer qu'il n'y a pas eu une si grande diminution dans le consommation intérieure du pays, qu'elle ait dû exciter des craintes relativement aux grandes sources de nos richesses et de notre prospérité.

Milords et Messieurs, j'ai profondément ressenti les souffrances auxquelles, il y a que que temps, les districts manufacturiers ont été en proie.

J'ai vu avec satisfaction la patience exemplaire avec laquelle cette détresse a été supportée généralement.

La dépression que le commerce et les manufactures du pays ont éprouvée a diminué plus lentement que je n'avais lieu de le prévoir; mais j'attends avec confiance que cette diminution sera progressive et que le tems n'est pas éloigné où, avec la bénédiction de la divine providence, le commerce et l'industrie du royaume-uni auront repris leur activité accoutumée.

On a remarqué que le roi était devenu plus pâle et plus maigre.

La chambre des pairs s'est exclusivement occupée de l'adresse du roi.

Le marquis de Cornwallis l'a proposée. Il se borne à commenter le discours, et fait remarquer la sagesse du gouvernement qui sait également se garantir du parti qui veut conserver tous les anciens abus et un parti non moins dangereux qui veut tout renverser.

Lord King ne s'oppose pas à l'adresse; mais il fait remarquer que le discours du roi ne fait aucune mention d'objets qui devaient y être compris, et tout ce qu'il voit c'est que le parlement est convoqué pour délibérer sur l'introduction de l'avoine dans les ports de la Grande Bretagne.

L'adresse est adoptée sans division et sans amendement.

La chambre des communes ayant terminé ses opérations préliminaires, telle que la nomination des grands comités de religion, des griefs, des privilèges et du commerce, l'honorable M. Liddell se lève pour proposer l'adresse. Après avoir défendu la conduite du gouvernement relativement à l'admission de certains grains étrangers et par rapport à la guerre des Birmans, il arrive aux relations extérieures.

Je suis convaincu, dit-il, que cette chambre sera toujours prête à coopérer d'une manière efficace avec S. M. pour maintenir la paix et arrêter les hostilités qui existent, et pour empêcher que la tranquillité soit interrompue par toute la terre. M. Liddell ajoute que d'après ce qui est arrivé dans l'ouest de l'Europe, il a l'espoir de voir établir partout des gouvernemens représentatifs (grands applaudissemens de toutes les parties de la salle); on ne peut douter, dit-il, que ce pays ne soit prêt à de pareils desseins, aussi longtemps que l'homme distingué qui dirige ses relations étrangères restera en place, et ici, qu'il me soit permis de faire connaître l'espoir qu'il pourra bientôt tendre une main à la Grèce, à la Grèce pauvre et persécutée.

M. Brougham se plaint de ce que le discours du roi ne contient rien sur l'état de l'Irlande, et cependant, dit-il, ce pays est exposé à devenir bientôt le théâtre d'une guerre civile et religieuse. Il demande aussi qu'on fasse des réductions dans les impôts, dans les dépenses de l'état et fait allusion aux nouveaux palais qu'on élève dans la détresse de la population.

M. Canning ne croit pas qu'il soit possible d'espérer les réductions que désire l'honorable membre. Des états en proie aux divisions dans le nouveau monde, un ancien allié en Europe, le Portugal, qui sans l'appui que l'Angleterre lui a prêté, eût été exposé au plus grand danger, suffisent pour motiver les armemens qui se maintiennent; ces armemens ont contenu une puissance voisine prête à se déclarer.

Sir Robert Wilson a fait l'éloge de M. Canning. Il a parlé ensuite sur l'Espagne et sur la France, et a prononcé sur la Turquie une phrase remarquable, dans laquelle il représente le Sultan cachant le cœur d'un lion sous la peau d'un renard. Quand il aura organisé ses millions de soldats, dit-il, il sera plus puissant même que la Russie.

L'amendement a été mis aux voix, et rejeté à une majorité de 107 voix contre 24. L'adresse a été adoptée.

FRANCE.

Paris, le 24 novembre. — Le roi éprouve depuis hier une légère douleur de goutte.

— L'éditeur du *Constitutionnel* et celui de la *Nouveauté* sont cités devant M. Leblond, juge d'instruction, pour donner des renseignements sur divers vols et attaques nocturnes rapportés dans ces journaux.

— Aujourd'hui sur les trois heures du matin, la maison connue dans la rue des Noyers sous la dénomination d'*Hôtel du généreux français*, n. 51, qui est occupée par un planeur en cuivre, a été attaquée par des malfaiteurs qui détournés de leur tentative, par les cris aux voleurs l'ont pris la fuite par la rue Saint Jacques.

— On écrit de Marseille, le 17 novembre : « Les Algériens continuent leurs pirateries dans la Méditerranée. Nous apprenons de l'Espagne qu'ils ont fait une descente sur la côte de ce pays entre Marbella et Malaga, qu'ils ont enlevé 380 individus, femmes, enfans, moines, etc., etc. et les ont envoyés en esclavage à Alger. Ils ne respectent aucun pavillon.

— On vient de recevoir par la voie d'Angleterre les journaux de Lisbonne jusqu'à la date du 6 novembre. Ils sont presque entièrement remplis par le détail des travaux législatifs.

Le ministre des finances a lu dans la chambre des députés un rapport d'où il résulte qu'il y a dans le budget pour l'année prochaine un déficit de 2,000,000 contos de reia (12 millions de francs), mais qu'on trouverait des moyens pour le combler sans établir aucune nouvelle contribution directe. Ce ministre a en conséquence soumis trois propositions à la chambre, qui a décidé qu'elles seraient prises en considération et imprimées.

— La Comédie-Française vient encore de faire une perte sensible ; Michot a succombé ce matin à une longue et douloureuse maladie. Les nombreux amis de Michot pleurent à la fois en lui l'artiste habile et l'homme de bien. Selon sa dernière volonté, son corps, comme celui de Talma, sera porté directement chez lui à sa dernière demeure.

— Les nouvelles de Madrid, à la date du 13 de ce mois, ne font connaître aucun événement digne de remarque. On y voit cependant que les moines, toujours préoccupés de l'idée qu'une intervention étrangère pourrait bien aider Ferdinand à défaire ce que l'on a fait dans ce pays depuis 1823, ne cessent de faire acheter des armes à tout prix.

— La *Quotidienne* veut bien nous apprendre aujourd'hui pourquoi tant de vols se commettent dans Paris : c'est que le peuple déserte les temples. Que le peuple aille à la messe, qu'il se confesse, qu'il communie et personne ne volera. Cependant sous Charles IX, tems de religion s'il en fut, où le massacre de la St-Barthelémy attesta combien la foi était vive, les rues de Paris étaient infestées de voleurs, même en plein jour ; il en fut de même sous Henri III, prince qui s'est immortalisé par les plus belles processions qu'il y ait eu de mémoire d'homme. Il en fut de même encore sous le règne de Louis XIII, règne béni de l'Église, où un cardinal fut le maître de la France. Au contraire, sous le règne impie, irrégulier, sacrilège de l'usurpateur Napoléon, qui faisait venir le pape à Fontainebleau, la police, maîtresse du pavé de Paris, en avait fait disparaître les voleurs. Aujourd'hui les voleurs reparaissent en force comme dans leur meilleur tems, et c'est justement l'époque où l'on ne rencontre que des séminaristes dans les rues, où l'on ne fait des ordonnances que pour fonder des couvens, où l'on n'entend parler que de processions, de jubilé, de missions, de plantations de croix, de messes, de *Te Deum*, de communions civiles et militaires. A voir tout cet appareil religieux, à entendre parler de tant de vols, on se croirait sur une terre classique du catholicisme, en Espagne, à Rome ou à Naples. Que la *Quotidienne* s'explique donc, qu'elle nous dise comment elle entend que les vols commis dans les rues naissent de l'impiété, tandis que les faits déposent que nous n'avons jamais été tant volés que depuis que les démonstrations religieuses sont chez nous en prospérité. (Courrier français.)

BOURSE DE PARIS du 24 novembre. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1825, 99 fr. 80 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 000 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 juin, 72 23 c. Actions de la banque, 2070 00. Emprunt royal d'Esp. 1826, 53 1/2. Emprunt d'Haïti, 000 00.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 27 NOVEMBRE.

Par arrêté du 17 de ce mois, le roi a nommé le Sr. J. Desautis, avocat, aux fonctions de substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de Hasselt (Limbourg) en remplacement du Sr. Corthouls, nommé procureur du roi audit tribunal.

Un arrêté royal du 5 de ce mois, a décidé par suite de l'arrêté du 12 février 1826, et en rapport avec ce qui est déterminé par le paragraphe 3 de l'article 13 du règlement pour l'admodiation de l'accise sur la mouture, approuvé par arrêté du 8 mai 1825, que la caution mentionnée au paragraphe 2 de l'art. 13 de ce règlement sera fournie par les soins et au profit de l'administration de la commune intéressée.

Un arrêté royal du 4 octobre 1826, n. 147, porte que la maison de force et de réclusion de Vilvorde, et tous autres établissemens de cette nature, situés dans des villes ou communes où l'impôt-mouture se perçoit par amodiation, ne seront passibles de cet impôt.

Cette décision est motivée sur ce que, d'après le règlement du 8 mai 1825, n. 48, les individus entièrement insolubles ne doivent point être taxés ; que la plupart des condamnés détenus dans ces maisons sont dans un état complet d'indigence, et qu'ils doivent d'ailleurs être considérés comme compris dans la population des communes qu'ils habitaient précédemment, et qu'il est présomable qu'ils reprendront pour domicile après le tems de leur détention.

— On connaît la fameuse Henriette Wilson, qui fut la plus jolie femme de l'Angleterre, dont les mémoires scandaleux se publient à Paris et qui a été successivement la maîtresse des premiers personnages de Londres. Elle vient d'adresser la lettre suivante à un célèbre Duc.

« Je ne pense guère que vous vailiez la peine que je vous écrive de nouveau ; cependant je ne veux pas envoyer à la presse la partie de mes mémoires qui vous concerne, sans vous offrir encore une fois de vous vendre le passage relatif à vos basses intrigues, à votre amour pour la traite des nègres, etc. parceque, quoiqu'il ne contienne que la plus stricte vérité, je sais qu'il vous rendra très-impopulaire.

Je compte recevoir directement de vous une lettre par laquelle vous me promettez de me payer pour nos anciennes relations 20 liv. st. par an, aussi long-temps que votre nom ne sera point mentionné dans mes mémoires présens ou futurs, si mieux vous n'aimez acheter de suite le manuscrit pour 200 liv. st. Si cela ne vous convient point, votre silence sera décisif pour moi. Vous être parfaitement libre de publier cette lettre, si cela vous convient. Personne ne contestera votre goût pour les femmes noires, et pour hanter la dernière classe des blanches. Adieu milord. »

Cette lettre est imprimée dans une feuille anglaise et Londres s'en est occupée pendant quelque jours.

— Groningue, une des plus belles villes du royaume, a déjà été plusieurs fois ravagée par des maladies épidémiques. Dans l'automne de 1456, la peste y régnait ou au moins une maladie qu'on nommait ainsi alors ; l'évêque Jean Kuyff en mourut. En 1622, une grande mortalité s'y manifesta, et pour comble de maux, elle fut accompagnée d'une révolte, au sujet de l'enterrement des décedés, dont le nombre était très considérable. Il paraît que le transport des cadavres était dans ce tems interdit aux hommes, et que les femmes seules en étaient chargées. En 1727, la province de Groningue fut de nouveau ravagée par une maladie contagieuse qui emporta des milliers d'individus de tout âge ; il mourut à Groningue, moins peuplé alors qu'aujourd'hui, 72 personnes par semaine, et le fléau dura pendant six mois environ.

Groningue est située au milieu de marais dont les exhalaisons sont des plus nuisibles, pour la santé. Il existe sans doute des moyens que pourrait employer le gouvernement, dessécher les marais, améliorer ainsi la nature des localités, et pour faire cesser ces exhalaisons, il est aussi à désirer que l'on mette un terme aux enterremens dans les églises, coutume si préjudiciable à la salubrité de chaque corps qui est inhumé est posé sur un autre ; les vapeurs qui s'élèvent des cadavres d'individus morts de l'épidémie propagent de plus en plus la contagion. (Gazette de La Haye.)

— Les calamités qui affligent les provinces du nord, ont touché le cœur des *Sœurs* établies à Waesmunster, pays de Waes. On nous mande de cet endroit que ces jeunes sœurs, au nombre de dix ou douze, se sont offertes pour aller au secours des malheureux de Groningue. (Journal de Gand.)

— On apprend de Trieste, le 7 novembre, que le général Gouras, commandant la citadelle d'Athènes, a été mis à mort parce qu'il avait des intelligences avec le séraskier. C'est Grisiotti qui le remplace. Cette nouvelle mérite confirmation.

Le *Journal de Bruxelles* rompt aujourd'hui le silence qu'il avait gardé jusqu'ici sur l'arrestation d'un séminariste sur la route de Namur. Ce n'est pas, dit le journal ministériel, sans éprouver un sentiment très pénible, que nous avons lu le récit des circonstances qu'on assurait avoir accompagné et suivi cette arrestation, elles étaient de nature à exciter l'indignation de tout ami de l'humanité, de tout homme pénétré des principes de justice et de modération qui distinguent une administration paternelle et généreuse ; mais plus elles nous paraissaient odieuses, plus nous avons cru qu'il était de notre devoir d'attendre des renseignements positifs et authentiques avant d'en entretenir le public.

Il résulte du rapport que fait ensuite le *Journal de Bruxelles* sur cette affaire, que différentes circonstances en ont été présentées avec beaucoup d'exagération, et que le jeune homme arrêté n'a point été jeté dans un cachot infect avec des galériens. Ce récit est appuyé par la déclaration suivante de M. le curé de Genappe :

Je certifie que le sieur Desmalines, brigadier de la maréchaussée de Genappe, s'est comporté avec beaucoup de douceur et de prudence envers un séminariste du diocèse de Namur, arrêté par la maréchaussée de Genappe ; que s'il paraît avoir manqué à son devoir en ne le faisant pas conduire à Nivelles, ce ne fut qu'à la sollicitation de ce jeune homme et à la mienné, qui était dans l'attente de recevoir ses papiers de Namur propres à lui rendre la liberté.

Si quelques personnes peu instruites de la vérité ont déclaré le contraire, je supplie de n'y pas croire et d'accorder à M. Desmalines, brigadier, l'estime et la confiance que sa bonne conduite lui mérite.

Signé D. van Bemmeljck, curé de Genappe.

Genappe, ce 19 novembre 1826.

On dit que les deux échevins désignés par le sort comme devant cesser leurs fonctions le 1er de janvier prochain, sont MM. Rouveroy et Xhaflaire. On ignore jusqu'à présent s'il y aura remplacement ou réélection. Le défaut de publicité donné aux actes et surtout aux séances du conseil de régence ne permet guère aux administrés d'apprécier le plus ou le moins de capacité des deux échevins sortans. Il faudrait, pour les juger à coup sûr, les avoir vus délibérer et surtout opiner. Du reste, nous n'avons rien à décider dans cette affaire. Notre rôle est purement expectant, et nous devons nous en remettre ici à la sagacité du gouvernement, unique électeur des bourgmestres et échevins du royaume.

RAPPORT de M. Kinker sur la méthode de M. Jacotot, présentée au département de l'intérieur, le 8 septembre 1826.

M. le professeur Kinker vient de publier en français et en hollandais le rapport dont l'avait chargé le département de l'intérieur sur la méthode de M. Jacotot. Le travail qu'on demandait à M. Kinker était un rapport détaillé et motivé sur la nouveauté, la nature et la tendance de cette méthode, en spécifiant ce qu'elle peut avoir de bon ou de déficient, et en indiquant les branches d'instruction auxquelles on pourrait le mieux l'appliquer.

L'ouvrage de M. Kinker est le développement conçu et méthodique de cette thèse. Il examine d'abord la nature de la méthode, dont la définition la plus précise lui paraît être celle-ci : *Enseignement que l'on se donne à soi-même.* « Car le maître de l'enseignement universel n'est qu'un guide, qui montre à l'élève le chemin qu'il doit suivre; c'est à l'élève à marcher, et à se rendre lui-même habile dans la branche qu'il cultive, en regardant, en réfléchissant et surtout en répétant sans cesse ce qu'il a découvert et trouvé par ses propres efforts dans la science à laquelle il s'est voué. »

Cet enseignement, que l'on se donne à soi-même, n'est pas seulement susceptible, suivant M. Kinker, d'une application particulière à l'étude des langues, il peut s'appliquer avec la même facilité à l'étude de tous les arts et de toutes les sciences. (1)

M. Kinker explique la marche de cette méthode, comme étant à la fois analytique et synthétique; en effet, elle exerce sans cesse l'élève à décomposer un tout et à le recomposer; elle le fait passer du connu à l'inconnu, ou à ce qui est moins connu, en lui faisant rapporter ce qui suit à ce qui précède, en l'habituant à rapprocher ce qui se ressemble et ce qui se lie plus ou moins étroitement à l'objet étudié; à observer, à chercher et à découvrir un nombre infini de combinaisons et d'analogies, qui se présentent dans l'art ou dans la science qu'il cultive. »

Le rapporteur après avoir consacré trois pages à l'examen de la nature de la méthode, premier point de sa thèse, passe au second, où par une déduction naturelle, il établit qu'elle n'est pas entièrement neuve, qu'elle ne pouvait l'être, et qu'elle se trouve en grande partie dans la méthode de M. Pestalozzy. Mais ce qui doit au jugement de M. Kinker, la faire préférer à toutes les autres connues jusqu'à présent, c'est qu'ici, « cette instruction de soi-même se présente pure et non mélangée, tandis que dans les autres méthodes, elle n'est qu'accessoire et purement accidentelle. »

Quant à la tendance de la méthode, question assez difficile, selon nous, à saisir et à expliquer, le rapport y répond d'une manière qui nous a paru trop confuse et trop superficielle: il est vrai qu'on ne peut ni tout dire ni tout prouver dans un paragraphe de 14 lignes; mais pourquoi ne pas se donner plus d'espace?

Le rapporteur passe alors aux résultats obtenus par la méthode, et il présente beaucoup de faits, observés en grande partie par lui-même, sous un jour extrêmement favorable à l'enseignement universel. Il examine aussi quels seraient les moyens à employer pour l'introduction et l'usage plus général de cette méthode, et il pense que « la meilleure manière de faire prospérer l'établissement serait de l'isoler des institutions d'instruction inférieure et moyenne, déjà existantes, et de l'introduire séparément, en érigeant, par exemple, un institut qui serait en même temps école normale pour de jeunes maîtres, et une école pour des élèves ordinaires. » Il insiste pour que l'on s'applique à maintenir l'enseignement universel, non mélangé, pur et sans communication avec les autres méthodes. »

Enfin après avoir examiné ce qu'il y a de bon dans l'enseignement universel, le rapporteur, suivant l'ordre des demandes tracées, discute, mais avec beaucoup de ménagement, ce qu'il offre de déficient. « On pourrait peut-être dire qu'il paraît trop exiger de l'attention et de la mémoire des élèves; défaut qui, s'il existe, pourrait être évité en dirigeant plus spécialement l'instruction du côté de l'imagination. »

« Je pourrais peut-être critiquer avec plus de raison dans cette méthode, qu'on s'attache trop à obtenir des résultats rapides, et qui, par conséquent, ne sont pas assez consolidés ni assez durables; et qu'on cherche à faire en une année ou en deux ans, ce qui devrait être l'ouvrage de deux ou de trois années, surtout lorsque l'on doit se livrer en même temps à diverses branches d'études. Il se pourrait que par cette trop grande rapidité, ce que l'on apprend s'oublierait plus vite, que si on y consacrait plus de temps, et si on consacrait ce temps à la vérification des principes, et à l'application des règles, à ce qu'on apprendrait appris sans leur secours. »

Nous nous sommes attachés à analyser le plus exactement que nous l'avons pu, le travail de M. Kinker; il est de nature à répandre de la lumière sur une question qui excite bon droit l'attention générale; l'opinion favorable du savant professeur est un témoignage honorable de plus rendu à la méthode de M. Jacotot; mais suffira-t-elle pour dissiper tous les doutes et toutes les incertitudes? C'est ce que nous n'oserions décider. Ch. Rogier.

N. B. Les deux brochures, française et hollandaise, de M. Kinker, sont vendues au bénéfice des malades nécessiteux de Groningue, de la ville, etc.

(1) A l'étude des langues, aux mathématiques, à la musique, au dessin, à la peinture.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Peine de mort. — Le comte de Sellon, membre du conseil souverain de Genève, a ouvert un concours dans cette ville sur la justice et la convenance de l'abolition de la peine de mort. Une médaille d'or de la valeur de 500 francs sera donnée à l'auteur du meilleur mémoire sur cette intéressante question. Les mémoires seront admis jusqu'au 1^{er} de janvier; ils doivent être envoyés à Genève, à l'adresse de M. le comte de Sellon, fondateur du prix. Ils resteront la propriété de l'auteur après le jugement rendu par une réunion de jurés, au nombre desquels on remarque MM. Dumont, de Sismondi, etc.

Il vient de paraître en Angleterre un journal *the Atlas*, contenant seize pages grand-in-folio, imprimées sur magnifique papier vélin, d'un format gigantesque, et au moyen d'une machine à vapeur. Outre la politique et la littérature, ce journal traite du commerce, des sciences et des arts, et des modes dont il contient les gravures, ainsi que des instruments de mécanique, etc.

ÉTAT-CIVIL du 22 au 25 nov. — Naissances, 9 garç., 6 filles. Mariage, 1, savoir; Entre

Antoine Nicolas Pirenne, négociant, domicilié à Auhel, province de Liège, veuf de Gertrude Thérèse Ernst, et Marie Antoinette Josephine Collin, négociante, rue sous la Petite-Tour, n. 66.

Décès: 1 garçon, 4 hommes, 2 femmes; savoir:

Jean Cokaiko, âgé de 74 ans, journalier, domicilié à Fléron, province de Liège, décédé en cette ville.

Bauduin Reneux, âgé de 92 ans, tisserand, rue Grande-Bèche, n. 1214, veuf de Marie Ida Dargent.

Joseph Closset, âgé de 83 ans, armurier, rue St-Nicolas en Glain, n. 82, veuf d'Aily Corin.

Jean François Mouton, âgé de 49 ans, poissonnier, rue Fragnée, n. 846, époux d'Anne Catherine Stoul.

Philippine Françoise Josephine de Seraing, âgé de 82 ans, propriétaire, rue Hocheporte, n. 95.

Marie Catherine Daiwaille, âgée de 60 ans 5 mois et 7 jours, marchande, rue Pont-d'Isle, n. 849, épouse de Paul Antoine François Lambert.

TEMPÉRATURE DU 27 NOVEMBRE.

A 9 h. du mat., 4 d. au-dessus 0; à 1 h. après midi, 5 d. au-dessus.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Programme du concert vocal et instrumental que donnera M. Wéry, violon-solo de S. M. et professeur à l'école de musique à Bruxelles, mercredi 29, à la salle de la Société Grétry.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1^o Ouverture de la *Dame blanche*.
- 2^o Air de Mayer chanté par Mlle Alceste.
- 3^o Fragment du 4^e concerto, composé et exécuté par M. Wéry.
- 4^o Polaca de general, chanté par Mde. Cuériot.
- 5^o Adagio et rondo composé et exécuté par M. Wéry.

SECONDE PARTIE.

- 6^o Ouverture.
 - 7^o Duo della Camilla, de Paër, chanté par Mlle. Alceste et M. Cuériot.
 - 8^o Variations pour la basse sur un air liégeois, composées et exécutées par M. Decortis.
 - 9^o Romance chantée par M. Cuériot.
 - 10^o Rondo sur un chant de l'ouverture de *Robin des bois*, composé et exécuté par M. Wéry.
- On commencera à six heures précises.
Prix d'entrée: 1 florin 50 cents.

Chez Parfondry, derrière l'Hôtel-de-Ville, on vient de recevoir des huitres très-fraîches. (1042)

F. Hardy, derrière l'hôtel-de-ville, a reçu des huitres anglaises très-fraîches

Tart, derrière l'hôtel de ville, vient de recevoir des huitres anglaises très-fraîches, oranges douces, citrons de Malaga, figues fines en cabas de 114 et 112 florin des Pays-Bas, raisins muscats, première qualité; amandes fines nouvelles.

L. Gaillard, marchand luthier, rue Pont-d'Isle, n. 21, à Liège, prévient les amateurs que voulant se défaire de son commerce, il vendra tous ses instrumens au plus juste prix. Au même numéro il y a aussi à vendre un tour et une très belle vitrine. 1287

A vendre un beau cheval de selle anglais. S'adresser n. 247, Hors-Chateau.

A louer pour le Noël prochain, une maison construite entièrement à neuf, sise rue Haute-Sauvenière, n. 858. S'adresser rue Neuvice, n. 974. (1366)

(447) **Vente du Moulin des Bons-Enfants.**

Le samedi 4 décembre 1826, aux deux heures de relevée, on exposera en vente aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère de M^e Bertrand, notaire à Liège, place St. Pierre, n. 871, le moulin appelé vulgairement des Bons-Enfants, avec biez, coup-d'eau, maison et dépendances, situé à Liège, rue des Bons-Enfants, pour en avoir la jouissance au 25 décembre prochain.

Le cahier des charges, qui présente toutes facilités et sécurités à l'acquéreur, est déposé chez M. Louis Dejaer, rue St. Séverin, n. 474, et en l'étude dudit M^e Bertrand, notaire

J. D. Cleban, marchand, chapelier et de nouveautés, à Verviers, débite : pelletteries de tous genres à 25 p. 0/0 au-dessous du cours, consistant en pelerines, widhoua, fichus, garnitures de robes, de pelisses et de manteaux, à l'usage des deux sexes, chancellières, etc. Bonnets de loutre brun, maron, première qualité à 7 fl. 09 c. P. B., seconde de 3 78 à 5 68. Bonnets zéphir brun très distingués à 6 62. Bonnets et casquettes en maroquin, en drap et veau marin.

Les prix selon les formes.

Deux mille piaux de tous genres lui viennent d'arriver ; tels que petit-gris, chinchillas, génot, fouines, martes, lapins, astracans, loutres et veaux marins, etc. Il a reçu plusieurs envois tous récents, en mérinos, fichus, gilets, cravattes, foulards des Indes, gants, bretelles, colliers, sacs de dames et de nuit pour le voyage, bourses, quincailleries de France et d'Allemagne, jonets d'enfants, objets curieux et du meilleur choix.

Il est réassorti en chapeaux castors, de Paris, ainsi que chapeaux imperméables d'une fabrique brevetée par S. M. le roi des Pays-Bas.

Il tient les ouates de coton et de filasse, ainsi que toutes fournitures qui ont rapport à la pelletterie et à la confection des bonnets et casquettes.

(450) Belle et considérable vente de marchandises d'aunage.

M. *Walthery*, rue sous la Petite-Tour, n. 63, voulant définitivement cesser son commerce, fera vendre en hausse publique, sous la direction du sieur *P. H. J. Duvioler*, entrepreneur de ventes, le 11 décembre 1826, et jours suivants, à neuf heures du matin, les marchandises dont suit le détail : draps et casimirs de toutes couleurs et qualités, velours, piqués, basins, étoffes pour gilets, satin, taffetas, flanelle, coton, cotonnette, nanquin, nanquinet, reps, printanière, toile, mousseline, percales, mouchoirs, schals, dentelles, rubans, bas, boutons, et une infinité d'autres articles trop long à détailler que l'on peut voir dès à présent.

On Maison de campagne très agréable avec beau jardin, étang, etc., situé à Seraing, dans un site des plus pittoresques, à louer pour mars prochain ; le locataire aurait en outre le droit de promenade dans de belles prairies attachées à cette propriété. S'adresser rue Hors-Château, n. 222. Au même numéro, à vendre ou à louer, pour Noël prochain, une très bonne maison au centre de la ville et à placer un capital de 8 à 10,000 florins P.-B. en viager.

() Lundi, 4 décembre 1826, à dix heures du matin, à la ferme de Natinne, Mde. la baronne de Goër de Herve, de Bierset, fera vendre par le notaire *Delvaux*, sept honniers P.-B. de très beaux taillis, en quatorze portions, à crédit.

Beau quartier de 4 pièces au premier à louer, rue St-Hubert, n. 660. Au même numéro, houblon et miel à vendre.

A louer dès à présent une maison avec jardin, bosquet, écuries, remises et en général toutes les aisances désirables, le tout entouré de murs ; elle jouit en outre de la vue la plus belle sur le bassin de la Meuse, située aux portes de Huy. S'adresser rue Table de Pierre, n. 506, à Liège. 1362

On cherche un aide en pharmacie. S'adresser rue des Mineurs, n. 513. 1358

Une fille de quartier connaissant son ouvrage, peut se présenter au n. 777, Place St-Lambert. (1393)

Attirail complet d'une boutique en épicerie à vendre. S'adresser rue Hors-Château, n. 477. (1311)

A louer un joli quartier avec jardin si on le désire. S'adresser rue Neuve, derrière le Palais n. 397. 1364

Maison à louer avec terrasse et écurie, située place St. Barthélemi, n. 662. S'adresser sur la Batte, n. 1110.

A louer dès à présent un très grand magasin ayant grenier, propre à tout usage, situé à Coronmeuse, n. 1. S'y adresser.

A louer présentement trois pièces de terre houblonnière nommée terre Romain, Boka et Treu Roie, de la contenance d'environ dix huit à vingt perches.

Un cotillage de vingt quatre perches environ nommée terre au Frêne, le tout situé à Bressoux.

Une maison sur le Doz, n. 36, paroisse St-Pholien, avec septante cinq perches de cotillage.

Un grand plancher utile pour un magasin d'écorces d'arbre pour les tanneurs, au n. 37 joignant.

Le plancher et une partie de terre seront libres au premier mars prochain. S'adresser rue des Mineurs, n. 35.

(450) Le notaire *Boulangier*, est chargé de placer deux mille florins des Pays-Bas, en rente viagère sur la tête de deux personnes, l'une âgée de 64 ans, l'autre de dix.

() A vendre de la main à la mainchez *P. H. J. Duvioler*, rue Velbruck, une superbe berline, ayant peu servi, faite par Sison, de Bruxelles.

(442) La dame veuve Jean Baptiste Dewez et ses enfants désirant de faciliter leur partage feront vendre incessamment sur adjudication volontaire les immeubles qu'ils possèdent en indivis consistant en deux beaux corps de ferme sis près d'Elvaux en la commune de Battice d'une contenance d'environ 19 bonniers métriques.

Leurs créanciers sont priés de donner connaissance au sousigné notaire (franc de port) du montant de leurs créances ; aussitôt ces renseignements obtenus, jour sera fixé pour l'adjudication. Battice 21 novembre 1829, HALLEUX notaire.

Dépôt de soieries, schals longs et carrés de toutes espèces et nouveautés de Lyon, à prix fixe de fabrique, chez D. BRYEN, fils, négociant, à la Main d'Or, rue Pont d'île. (103)

(333) Le notaire *Dusart* vendra aux enchères, en son étude, le deux décembre prochain, à deux heures de relevée, deux maisons contigues, l'une rue sur Meuse, n. 416, et l'autre rue de l'Agneau, n. 417.

(429) VENTE DE LIVRES EN TOUT GENRE,

Dans lesquels se trouvent la bible de Vence en 23 vol. in-8^{vo} et 2 vol. de planches, Victoires et conquêtes des français en 34 vol. relié avec cartes, une ancienne bible sur parchemin en 5 vol. grand in-folio et plusieurs autres bons ouvrages anciens et modernes, dont la vente aura lieu le 28, 29 et 30 novembre 1826, chez *P. H. J. Duvioler*, rue Velbruck, n. 452, à deux heures de relevée, où le catalogue se distribue, de même que chez *P. Duvioler* rue Sur-Meuse, n. 350, au prix de 10 cents.

(434) A vendre une belle maison avec une distillerie et ses ustensiles, située à Liège, rue Hors-Château, n. 171. S'adresser au notaire *Dusart*.

Quantité de jasmins et très beaux mirtes en boule et en pyramide de plusieurs espèces et de 2 à 3 aunes de hauteur, à vendre au n. 144, fond St. Servais. (1149)

On cherche à louer pour Noël prochain, une maison ou un quartier indépendant, au centre de la ville. S'adresser au bureau de cette feuille, où on dira pour qui c'est.

Appartements, avec cour, cuisine, caves, greniers, fontaine d'eau de St. Jean, à louer, rue Barbe d'Or, n. 1040. S'adresser à la Goffe, n. 1022. (1347)

Le grand et beau moulin à farine et dépendances de Chénée ayant été adjugé le vingt-trois novembre 1826, pour le prix de quinze mille quatre cents florins des Pays-Bas, toute personne solvable peut dans les dix jours qui suivront l'adjudication, par une déclaration à faire devant le notaire Monfelt, de résidence à Saive, commune de Saive, canton de Fléron, surenchérir d'un dixième ledit moulin et dépendances, lequel dans ce cas sera exposé de nouveau aux enchères publiques. (1348)

() POUR L'HIVER.

On vient de recevoir chez *GILON-NOSSENT*, rue du Pont-d'Isle, n. 32, un grand assortissement de mérinos français, saxon et anglais, couleurs nouvelles, telles que lord Byron cendre de Missolonghi, Bronze, Castor, dame du Lac, myrthe, savoyard, cendre d'oeillet, papillon brûlé, bleu Haïti, monstre, maron, etc. Coëting et circassiennes pour pelisses et manteaux, qu'il vend tout confectionnés ; gilets, caleçons et jupons en tricot de laine, flanelles de santé, de tous prix, bas de laine de tous genres, pantouffles et gants fourrés, socques articulés, par brevet d'invention, préservatif contre l'humidité ; le tout au plus juste prix.

(430) On fait savoir que le jeudi 7 décembre 1826, à deux heures après-midi, les propriétaires indivis des immeubles ci-après désignés, en feront faire la vente aux enchères, en l'étude et par le ministère de Me. *Boulangier*, notaire à Liège :

Premier lot. — Une maison, située au lieu dit en Flandre commune de Jupille, près de Liège, tenant du levant à M. J. G. Hoyoux, du midi à la chaussée.

Un jardin y adjoignant, mesurant une perche cinquante aunes des P.-B.

Un verger de trente-quatre perches nonante-quatre aunes, tenant audit jardin.

Un terrain vague, dit pâture, mesurant cinq perches quarante-deux aunes, joignant audit verger.

Deuxième lot. — Une pièce de terre labourable, située au lieu dit Basse-Saison, même commune de Jupille, contenant deux perches soixante-trois aunes, joignant du levant à Pierre Jecris, midi à M. Henri Massart.

S'adresser audit notaire pour plus ample information.

() Samedi 2 décembre 1826, à deux heures de relevée, en l'étude du notaire *Delvaux*, Place-Verte, à Liège, et par son ministère, il sera vendu au plus offrant, 1^o une maison située à Liège, rue Mississippi, n. 38, couverte en ardoises ; 2^o quatre autres petites maisons situées audit Liège, rue Firquet, n. 43, 45, 46 et 47.

3^o Plus, une belle maison couverte en ardoises, avec un beau jardin, ayant une très belle vue, située audit Liège, faubourg St. Laurent, n. 1103.